

# FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES

## Demande de bourse d'admission

Cette demande doit normalement accompagner la décision d'admission

### CHOISIR UNE SEULE CATÉGORIE

- Bourse A : pour le passage accéléré de la maîtrise au doctorat (7 000 \$ par année, renouvelable une seule fois avec une lettre d'appui du directeur de recherche)
- Bourse B : pour l'accès direct au doctorat depuis le baccalauréat (10 000 \$ par année, renouvelable deux fois avec une lettre d'appui du directeur de recherche)
- Bourse D : bourse de maîtrise pour les candidats canadiens non résidents du Québec

### CRITÈRES À RESPECTER – SUJETS À VÉRIFICATION PAR LA FESP

1. Le candidat doit posséder un très bon dossier académique; la recommandation doit être explicite à cet effet.
2. Le candidat doit s'inscrire à temps plein dans un programme régulier (les **suspensions n'étant pas permises**), incluant une cotutelle de thèse dans le cas du doctorat.
3. Bourse A : l'étudiant doit avoir été inscrit pendant un maximum de 3 trimestres à la maîtrise **statut plein temps**.  
Bourse B : réservée au candidat qui a complété un baccalauréat dans un établissement universitaire canadien et qui ne s'est inscrit à aucun cours ou à un autre programme entre le baccalauréat et le doctorat. **À noter que les baccalauréats composés de majeur, de mineur ou de certificat ne sont pas acceptés.**

### ENGAGEMENTS (QUELLE QUE SOIT LA BOURSE DEMANDÉE)

- a) Sauf exception, le candidat doit avoir présenté au moment de l'admission, ou s'engager à le faire peu après, une demande de bourse à un organisme externe

ORGANISMES VISÉS

DATE

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

- b) Le directeur du programme doit indiquer le montage financier offert à l'étudiant au cours de ses études :

Montant annuel \_\_\_\_\_ durée \_\_\_\_\_

- c) Il est de la responsabilité de l'étudiant de signaler à la FESP toute autre bourse obtenue pendant la période de validité d'une bourse A ou B (organisme subventionnaire québécois ou canadien, fondation ou société externe, département etc.). La FESP informera alors l'étudiant du montant maximum de la bourse A ou B qu'il pourra recevoir en surplus de son autre bourse, la valeur des bourses reçues ne devant pas dépasser 31 000 \$. Mais surtout, les étudiants qui obtiennent une bourse d'études supérieures du Canada de niveau doctoral ou une bourse d'études supérieures du Canada Vanier ne pourront bénéficier du renouvellement de leur bourse A ou B.

Montant de la bourse externe \_\_\_\_\_ supplément \_\_\_\_\_

- d) La durée normale prévue des études ne devrait pas dépasser 4 ans au doctorat ou 2 ans à la maîtrise :

Durée prévue des études : \_\_\_\_\_

### IDENTIFICATION

PROGRAMME : (nom) \_\_\_\_\_ MATRICULE : \_\_\_\_\_

CANDIDAT : (nom, prénom) \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

DIR. RECHERCHE : (nom, prénom) \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

RESP. PROGRAMME : (nom, prénom) \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

TRIMESTRE DU DÉBUT DE LA BOURSE \_\_\_\_\_

- N.B. 1. Le candidat et le directeur de recherche doivent prendre connaissance des exigences à remplir et les respecter  
2. La FESP communiquera la décision au candidat

#### La décision sera communiquée à l'étudiant par la FESP

Bourse accordée :  Oui  Non Début : ..... Durée : \_\_\_\_\_ trimestre(s)

Responsable (pour le doyen) : ..... Date (an-mois-jr) .....